



Vente forcée de ma maison principale

Par dani71

Mon entreprise , est en cours de liquidation judiciaire depuis mars 2019.

J'étais en nom propre et sans employés. La perspective du redressement n'a pu être envisagée, alors j'ai demandé la LJ. Voici pour le contexte.

Ma Banque personnelle, à laquelle je rembourse un crédit immobilier personnel s'est déclarée créancier privilégié dans la procédure de LJ et veut procéder à la vente forcée de ma maison et ce sans avoir constaté le moindre retard de remboursement de crédit immobilier. Depuis mai 2019, le Crédit Agricole m'a mise au contentieux , veut hypothéquer ma maison par vente forcée et m'interdit de continuer de rembourser le crédit de ma maison, bien qu'il n'y ait eu aucun retard dans les prélèvements mensuels et que j'aie actuellement la capacité de remboursement. Ce crédit comporte une garantie avec une hypothèque du bien et la Banque saisit, sans jeu de mots, l'occasion de saisir mon bien. Je n'ai pas pu faire autrement en prenant une hypothèque sur crédit comme garantie car personne ne pouvait se porter caution lors du rachat de ce crédit en 2012 après ma séparation conjugale.

Mon avocate et l'avocat adverse (du Crédit Agricole)essaient de se mettre d'accord pour que je puisse conserver ma maison et vont tenter aux dernières nouvelles, de rencontrer le mandataire afin qu'il accepte de retirer ma maison de la liquidation.

Pouvez-vous me donner votre avis et si je peux espérer conserver ma maison. Pour résumer ma maison est hypothéquée pour le seul motif: avoir été en nom propre , être en LJ et avoir une hypothèque sur crédit comme garantie.

Merci pour votre aide.

Cordialement